

Contribution du Conseil Régional des Personnes Accueillies/Accompagnées (CRPA) de PACA N°17 (mars 2018)

L'accès à l'emploi

Cette contribution synthétise le contenu des échanges entre les membres du CRPA de PACA lors de la réunion du 29 mars 2018 au Forum Jorge François, à Nice.

Pour les deux questions, les réponses sont classées : les plus citées apparaissent en premier.

Quels freins identifiez-vous pour l'accès à l'emploi ?

- Les **représentations négatives des employeurs vis-à-vis des personnes en situation de précarité ou de handicap**. L'absence de confiance semble notamment reposer sur la non connaissance des publics accueillis et/ou accompagnés ;
- Les **difficultés de déplacements** : le coût des transports, ainsi que la faible présence des transports en commun sur certains territoires sont des freins pour aller vers les zones d'emplois ou assurer des contrats sur des horaires décalés ;
- L'**absence de qualifications** ;
- L'**accès au numérique** et à des compétences informatiques basiques (utilisation d'Office pour rédiger CV et lettre de motivation, maîtrise des recherches en ligne) ;
- Le **problème de la maîtrise du français** : trouver du travail sans parler correctement est presque impossible ;
- Le **manque de visibilité des offres** ;
- Les **discriminations** d'une façon générale, qu'elles concernent les handicaps, l'âge, le manque d'expériences, etc. ;

- Le mal-être, la **désocialisation**, le découragement qui nuisent ou empêchent la mobilisation des personnes accompagnées, tout comme les problèmes de santé ;
- Certaines **situations administratives** (en lien avec la domiciliation, la carte de séjour, etc.) ;
- Il y a **trop de demandes par rapport aux offres** d'emploi ;
- Les **savoir-être ne sont pas valorisés** ou même pris en compte ;
- Le **coût du logement** dans les zones d'emploi ;
- Les **délais de certaines démarches auprès de Pôle Emploi** ;
- La **difficulté à faire soutenir ses projets** ;
- La **faible attractivité de certains salaires**.

Quels accompagnements pour la valorisation des compétences des personnes accompagnées en vue de l'accès à l'emploi ?

- Permettre la création d'une **relation de confiance entre l'employeur et le potentiel employé**. Cette relation doit permettre à l'employé de se sentir soutenu et considéré, et non pas jugé du fait de sa situation précaire ;
- **Développer des groupes d'auto-support** entre personnes accompagnées/accueillies pour échanger et apprendre (le français par exemple) ;
- Mettre en place un **soutien numérique** à deux échelles : a. apprentissage de l'outil informatique (rédaction de cv, recherche d'emploi sur Internet, etc.), b. développer l'accès à Internet pour les personnes qui ne disposent pas de *smartphones*, d'ordinateurs ou plus simplement de connexion Internet ;
- Pouvoir **faire un bilan de compétences qui intègre le parcours** et dépasse le simple cadre des diplômes et/ou des formations ;
- Avoir un **interlocuteur unique** sur les questions liées à l'emploi ;
- Faire des **simulations d'entretiens avec des employeurs**, pour améliorer sa compréhension du processus de recrutement ;

- **Inventer une reconnaissance des « compétences de vie »** qui font sens dans le monde professionnel, reconnaître les expériences personnelles comme pouvant être significatives ;
- **Alléger le référentiel métier** qui cloisonne trop et empêche certaines personnes de travailler (notamment les personnes possédant des diplômes obtenus à l'étranger) ;
- **Renforcer l'offre de stage** en entreprise, les **chantiers d'insertion** et élargir les partenariats du côté des employeurs pour que les représentations négatives puissent être combattues (en les impliquant dans les formations) ;
- **Respecter le rythme des personnes accompagnées**, l'intégrer dans l'insertion professionnelle ;
- Pouvoir **informer largement et de façon simple sur les offres**, les actualités des différents bassins d'emploi ;
- **Suivre les personnes accompagnées sur leurs débuts dans l'emploi**, jusqu'à 6 mois et plus en fonction des situations, pour éviter les ruptures et accompagner les changements liés à la mise en activité ;
- **Avoir plus d'accompagnateurs** sur les questions d'emploi ;
- Laisser aux personnes accompagnées **plus d'autonomie dans les choix des secteurs** (pour les stages, formations notamment).

Les destinataires de cette contribution :

Les membres du CRPA ; les adhérents URIOPSS PACA et Corse et des autres Régions ; les coordonnateurs nationaux CNPA-CRPA ; les DDCS et DRDJSCS ; les centres de formation en travail social (*via* Nathalie JAMI) ; le site de l'URIOPSS ; Pôle Emploi ; les Missions Locales de la région ; la DIRECCTE, les CCAS, le LAB de Pôle Emploi (avec une note pour Amandine MARTIN de la DDCS 83), le groupe ALERTE (générique), etc.

04 avril 2018

Pour tout contact avec le CRPA PACA : Francis Vernède f.vernede@uriopss-pacac.fr / 04.96.11.02.34